UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

DELIBERATION N°2023-24_001
de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté

Séance du jeudi 28 septembre 2023

1. Procès-verbal de la commission du 27 juin 2023

La délibération étant présentée pour DECISION.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20 Membres présents : 11 Membres représentés : 9 Total : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent le procès-verbal de la commission du 27 juin 2023.

Besançon, le 28 septembre 2023

Pour la Présidente et par délégation,

Le directeur général des services

Thierry Camus

UNIVERSITÉ UFC DE FRANCHE-COMTÉ

Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :
Procès-verbal de la CFVU

délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté

UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ	**RELEVE DE CONCLUSION** **CFVU du 29 juin 2023**	
	Rédigé par : Sabine COULOT-RICHARD	Validé par : Laurence RICQ

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université de Franche-Comté s'est réunie le jeudi 29 juin 2023 en présentiel sous la présidence de Laurence RICQ, vice-présidente de l'université de Franche-Comté.

Etaient présents :

COLLEGE A

Guy LABARRE (UFR SLHS)
Marie-Hélène DE SEDE-MARCEAU (UFR SLHS)
Nadine MAGY-BERTRAND (UFR SANTE)
Pierre JOUBERT (UFR ST)
Thierry THEVENOT (UFR SANTE)

COLLEGE B

Alexandre FRONTCZAK (UFR SANTE)
Anne-Lise COCHARD (IUT BV)
Rémy VIENNET (IUT BV)
Michel SAVARIC (UFR SLHS)
Pascal GILLON (UFR SLHS)

COLLEGE USAGERS

Romain HASSOLD (INSPE)
Maxime CONTE (UFR SLHS)
Florentin GUINOT (UFR SANTE)
Nicolas CHARPENTIER (UFR ST)
Matthieu GUENOT-INNESTI (UFR SLHS/SJEPG)

COLLEGE BIATSS

Christine LOPEZ (UFR SJEPG)

INVITES

ESTELLE NILSSON
Sabine COULOT-RICHARD (BES)
Vincent PESEUX

EXCUSES

Elsa CURTIT (UFR SANTE)
Sarah CHAVAUDRA (UFR SLHS)

POUVOIRS

Guy LABARRE	a reçu procuration de	Evelyne POINCELOT (UFR SJEPG)
Marie-Hélène DE SEDE-MARCEAU	a reçu procuration de	Mostapha DISS (UFR SJEPG)
Pierre JOUBERT	a reçu procuration de	Samir JEMEÏ (IUT NFC)
Pascal GILLON	a reçu procuration de	Jean-Emmanuel LAFARGE (IUT BV)
Anne Lise COCHARD	a reçu procuration de	Anne-Laurence FERRARI (IUT BV)
Christine LOPEZ	a reçu procuration de	Fabrice MUSSY (UFR STAPS)
Romain HASSOLD	a reçu procuration de	Camille BUHOT (UFR SANTE)
Nicolas CHARPENTIER	a reçu procuration de	Enora VAGNAUX (UFR SLHS)
Matthieu GUENOT-INNESTI	a reçu procuration de	Thomas MENETREY (UFR SLHS)
Nadine MAGY-BERTRAND	a reçu procuration de	Christine LE NOAN (CROUS BFC)

Ordre du jour

1. Approbation du relevé de conclusions de la CFVU du 4 mai 2023
2. Informations diverses
3. Bilan de mission DNMADE 2022-2023
4. Bilan Réforme Étude de santé – Accès MPOM
5. Primes des Fonctions et Responsabilités Pédagogiques (PFRP)
6. Référentiel d'équivalence horaire enseignants et enseignants-chercheurs
7. Référentiel Loi ORE/Parcoursup
8. Demande accréditation pour la formation IBODE et convention
9. Convention masseur-kinésithérapeute (transfert d'agrément CHU vers uFC)
10. Convention de double-diplôme « Discipline infirmière : fondements et applications » de l'UFR Santé avec l'Université Libre de Bruxelles et la Haute Ecole Libre de Bruxelles en Belgique
11. Convention tripartite de double diplôme pour le Master IoT avec UBFC et l'université d'Antonine du Liban
12. Calendrier des inscriptions administratives
13. DU-DIU modifications, créations, abrogations
14. Règlement intérieur relatif aux aides et ventes alimentaires
15. Modification de la charte de labellisation des associations étudiantes et institutionnelles reconnues par l'université de Franche-Comté
16. Modifications relatives à la charte FSDIE
17. Travaux de la commission FSDIE du 20 juin 2023 (attribution d'un montant >23 000 €)
18. Travaux de la commission FSDIE du 25 avril 2023 (soutien < 23 000 €)
19. Projet FSDIE Social : charte et convention
20. Dispositifs OUI-SI – dispositifs adaptés
21. Adaptations locales BUT – IUT BV et IUT NFC
22. Charte des conseils de perfectionnement
23. Modification des maquettes (SLHS, ST, STGI)
24. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) des formations pour l'année universitaires 2023-2024
25. Questions diverses

1. Approbation du relevé de conclusions de la CFVU du 4 mai 2023

Laurence RICQ accueille les membres, elle fait part d'une proposition de correction p.13 « Mme VAGNAUX demande si le QCM sera possible aussi en présentiel et non distanciel ».

Le relevé de conclusions est soumis avec ce correctif au vote.

DECISION CFVU	FAVORABLE
	résultat du vote : UNANIMITE

2. Informations diverses

✓ Retour Hcéres sur les projets de formation

Le rapport fait état de points forts, de points faibles et de recommandations. Pour ce qui concerne les recommandations :

- Veiller à l'amélioration du taux d'encadrement dans certaines formations et à la mise en œuvre effective de dispositifs d'innovation pédagogique.
- Veiller à une appropriation et à une mise en œuvre effective du cahier des charges des conseils de perfectionnement au travers de conseils de perfectionnement opérationnels et pérennes.
- Veiller au déploiement effectif de l'APC dans l'ensemble des formations pour la rentrée 2024 et poursuivre les efforts concernant l'évaluation par compétences corrélée à une réflexion sur son impact sur la réussite étudiante et les moyens de toujours mieux l'accompagner.
- D'une manière générale, veiller à l'appropriation et à la mise en œuvre effective, par les équipes pédagogiques, du cadrage de l'offre de formation dans toutes ses dimensions.

126 formations ont été évaluées (68 pour le cycle 1 et 58 pour le cycle 2). En mai 2023 le rapport provisoire comptait 31 avis réservés sur les formations. Le rapport définitif n'en compte à présent plus que 3 ; cela signifie que le travail des équipes a permis de lever la plupart des réserves et des avis défavorables.
Concernant les formations qui ont reçu des avis favorables avec recommandations, il ne devrait pas y avoir de difficultés pour l'accréditation mais cela nécessitera un suivi qui pourra se matérialiser par un bilan à mi-parcours.

✓ Calendrier d'accréditation /DGESIP

L'accréditation est le processus permettant de pouvoir délivrer le diplôme et de faire la formation. L'accréditation a une durée de 5 ans. La carte des formations actuelle est accréditée jusqu'à la fin de l'année universitaire 2024.

Les fiches des formations doivent être déposées sur une plateforme pour la fin juillet 2023 (SIREDO). Ensuite entre septembre et novembre, il y aura des échanges avec les établissements sur les avis réservés ou défavorables émis par le Hcéres. A partir de fin novembre on aura les avis définitifs de la DGESIP qui seront soumis à l'avis du CNESER entre février et mai 2024.
Entre mars et juin 2024, les arrêtés seront préparés et les fiches RNCP devront être modifiées en conséquence pour une entrée en vigueur de la nouvelle carte des formations en septembre 2024.

La saisie des maquettes dans Kofr se termine. La prochaine étape va consister pendant les prochaines semaines à vérifier la conformité de ces dernières avec le cadrage et évaluer la soutenabilité. Le vote des maquettes conformes aura lieu à la CFVU du 29 septembre 2023.

- ✓ Mon Master :

L'uFC propose 1973 places. A la date du 28 juin, on comptait 831 acceptations définitives et 1997 candidatures refusées. 28 formations ont épuisé la liste d'attente et ne font pas le plein.

M SAVARIC fait part de la situation d'un étudiant dont le dossier a été rejeté sur la plateforme Mon Master car il lui manquait des notes du semestre 5 du fait de sa mobilité.

Laurence RICQ indique que cette situation s'est aussi passée au sein de l'uFC avec des étudiants qui attendaient leurs notes du semestre 5. Une évaluation va être menée par le ministère ; ce point précis pourra faire l'objet d'une remontée.

Mme MAGY BERTRAND pose la question de savoir s'il va y avoir une phase complémentaire. Cette année la nouvelle plateforme ne dispose pas de phase complémentaire. Dans le cadre des saisines, le Rectorat a mis en place des commissions qui se réuniront à compter de septembre pour étudier la situation des étudiants qui se retrouvent sans formation.

- ✓ ParcourSup

L'uFC offre 5 292 places au total. 4 266 places sont pourvues.

Mme MAGY BERTRAND pose la question de l'impact du classement des vœux sur les équipes administratives.

Laurence RICQ précise qu'il s'agit de nouveautés qui ont dû être prises en compte et pour lesquelles il risque d'y avoir des recours.

- ✓ Suivi des inscrits en L3

L'Observatoire de la Vie Etudiante (OFVE) a mené une enquête sur le devenir des étudiants de Licence 3ième année. Le taux de retour s'élève à 67.2%. Les résultats de l'enquête seront communiqués ultérieurement.

- ✓ Schéma territorial de la Vie Etudiante

Le Copil territorial s'est réuni le 26 juin dernier pour communiquer les résultats de l'enquête au niveau de la Bourgogne-Franche-Comté.
Le schéma va être décliné au niveau de l'uFC ; la mise en œuvre aura lieu à compter de janvier 2024 autour de 4 ambitions communes pour répondre aux besoins des étudiants sur une dimension territoriale et régionale et 14 axes thématiques.

- ✓ Information reprise PIA3_RITM BFC

Reprise des financements sur 4 thèmes

1. Appel A Projets (AAP) RITM-BFC « Déploiement » qui s'adresse aux porteurs des projets issus de ces précédents appels, et qui auraient besoin d'une aide ponctuelle supplémentaire pour finaliser leur projet en y apportant une valeur ajoutée et/ou pour le déployer au-delà du périmètre initial à de nouveaux porteurs, qui souhaitent déployer un projet précédemment soutenu par RITM-BFC dans un autre contexte.
2. Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) RITM-BFC « Piochez vos ressources » qui permet à des équipes pédagogiques de déployer des projets en mobilisant des ressources « clés en main » issues d'innovations soutenus par RITM-BFC.
3. Appel A Candidatures (AAC) « Résidences de la Pédagogie » RITM-BFC qui permet à des enseignants, individuellement ou en équipes, « un espace d'expérimentation » pour

imaginer, concevoir, tester et mettre en œuvre tout projet lié à la formation et/ou à l'innovation en pédagogie (3 thèmes : libre, compétences ou internationalisation des enseignements).

4. AAC « Immersion FTLV » qui permet aux enseignants d'obtenir des décharges de service pour suivre des stages d'immersion en entreprise, afin de contribuer au développement de la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV).

Pour permettre une mobilisation rapide de ces dispositifs par les équipes enseignantes, le calendrier prévoit deux dates limites de réception des candidatures : le 20 juillet ou le 13 novembre 2023 (démarrage effectif des projets respectivement le 1er octobre 2023 ou le 15 janvier 2024).

Laurence RICQ invite les équipes de l'uFC à se positionner sur ces différents AAP.

3. Bilan de mission DNMADE 2022-2023

Monsieur PESEUX présente la mission DNMADE sur laquelle il travaille depuis septembre 2023.
Une accréditation vient d'être renouvelée par la rectrice sur les 9 formations (cf. power point joint)
Laurence RICQ remercie pour cette présentation et le travail mené. Les objectifs ont été atteints dans le cadre de la convention avec le Rectorat.
Monsieur Guy LABARRE pose la question de savoir s'il y a possibilité à l'issue du DNMADE de poursuivre en Master. M PESEUX précise que 2 masters correspondent à la poursuite d'études un à STGI « Master design et services multimédia » et un Master à SLHS « Arts de la scène et du spectacle vivant »

4. Bilan Réforme Étude de santé – Accès MPOM

Laurence RICQ présente le bilan de la réforme des études de santé établit par la commission d'appui. (c.f power-point)

Mme MAGY BERTRAND souligne les écarts de taux de réussite en LAS entre la 1ère et la 2ième année.

5. Primes des Fonctions et Responsabilités Pédagogiques (PFRP)

Laurence RICQ informe les membres de la CFVU de la mise en place d'un référentiel de Fonctions et de Responsabilités Pédagogiques.

L'enjeu est d'inciter les collègues à la prise de responsabilité.

Au taux de primes qui a été revalorisé de 30% s'ajoute une possibilité de réduction de service.

Le circuit de mise en place de ces primes passera par un conseil de gestion restreint et une validation en CFVU restreinte.

Laurence RICQ demande s'il y a des questions avant de soumettre ce point au vote.

DECISION CFVU	AVIS FAVORABLE
	résultat du vote : UNANIMITE

6. Référentiel d'équivalence horaire enseignants et enseignants-chercheurs

Laurence RICQ explique que ce référentiel a été allégé. Les changements concernent :

- L'encadrement d'étudiants en formations initiale, continue, dans le cadre de l'apprentissage qui était à 12h passe à 10h.
- Les résidences de la pédagogie dans le cadre de RITM BFC

Laurence RICQ demande à l'assemblée s'il y a des questions et propose le document au vote.

DECISION CFVU	AVIS FAVORABLE
	résultat du vote : UNANIMITE

7. Référentiel Loi ORE/Parcoursup

Laurence RICQ rappelle que ce référentiel est lié aux crédits de la loi Orientation et Réussite des Etudiants.

Il est important de suivre les actions mises en place avec les financements accordés.

Pascal GILLON indique qu'un rapport sénatorial a été rédigé sur cette thématique. Des justificatifs de la bonne utilisation des crédits risquent d'être demandés.

DECISION CFVU	AVIS FAVORABLE
	résultat du vote : UNANIMITE

8. Demande accréditation pour la formation IBODE et convention

Laurence RICQ introduit ce dossier qui entre dans le cadre de l'universitarisation des formations de santé. La formation IBODE sur 2 ans est reconnue au grade de Master. La fiche RNCP vient d'être publiée.

L'accréditation avait été accordée pour une année, il convient donc de renouveler la demande auprès de la DGESIP.

La convention de fonctionnement entre l'uFC, le CHU et la Région est communiquée à la CFVU pour information.

La demande d'accréditation est soumise au vote.

DECISION CFVU	AVIS FAVORABLE
	résultat du vote UNANIMITE

9. Convention masseur-kinésithérapeute (transfert d'agrément du Centre Hospitalier Universitaire de Besançon. vers l'uFC)

Le 8 février 2022, les membres du Conseil d'Administration de l'université de Franche-Comté ont validé la création d'un département des sciences de la rééducation au sein de l'UFR santé. Il regroupe, entre autres les filières paramédicales suivantes, orthophonie, orthoptie, masso-kinésithérapie, ergothérapie et psychomotricité. La présente convention a pour objectif de préciser les modalités de financement du fonctionnement de ce département par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté (CRBFC). Elle précise plus particulièrement la situation de la filière des masseurs-kinésithérapeutes à Besançon transférée à l'université à compter de la rentrée 2023-2024. Elle précise également les modalités d'organisation de la filière d'un point de vue RH en lien avec le CRBFC et le CHU de de Besançon.

La convention a été proposée par le CRBFC transmis à l'uFC et au CHU en vue de sa présentation en en commission permanente du CRBFC le 7 juillet.

Florentin GUINOT s'inquiète de savoir quand le CHU va répondre à cette convention.

Lise PINOIT rassure en disant qu'il y aura des enseignants à la rentrée.

L'avis des membres de la CFVU est sollicité sur cette convention.

DECISION CFVU	AVIS FAVORABLE
	résultat du vote : UNANIMITE

10. Convention de double-diplôme « Discipline infirmière : fondements et applications » de l'UFR Santé avec l'Université Libre de Bruxelles et la Haute Ecole Libre de Bruxelles en Belgique

Cet accord de double-diplôme est en coopération avec l'université libre de Bruxelles et l'ASBL Ilya-Prigorine.

Le partenariat avec l'Université Libre de Bruxelles en Belgique a commencé par un accord Erasmus+ classique dans le domaine des langues (pour chaque université : 1 place pour 2 semestres), de la philologie classique (2 places pour 1 semestre) et de la médecine (1 place pour 2 semestres) et se renforce cette année avec la création de cet accord de double-diplôme, pour le nouveau DIU "Discipline infirmière : fondements et applications" à l'UFR Santé.

Ce partenariat permettra l'obtention de deux diplômes en un an (DIU en France et Certificat inter-université en Belgique), via une formation hybride. La formation accueillera chaque année un maximum de 25 étudiants et un minimum de 16 étudiants (ou 13 en cas de subventionnement extérieur à concurrence d'un minimum de 7 000 euros). La convention sera valide pour deux années académiques (2023-2024 et 2024-2025) et pourra être renouvelée au bout de ces deux ans.

L'organisation de la formation et les inscriptions des étudiants se font alternativement une année à Bruxelles par le CREA-HELB et une année à Besançon par l'uFC. Ce partenariat permettra la délivrance de 2 diplômes un Français DIU et un diplôme BELGE certificat inter-disciplinaire.

L'avis des membres de la CFVU est sollicité sur cette convention de double diplôme.

DECISION CFVU	AVIS FAVORABLE
	résultat du vote : UNANIMITE

11. Convention tripartite de double diplôme pour le Master IoT avec UBFC et l'université d'Antonine du Liban

Le partenariat avec l'université Antonine au Liban a commencé en 2010 avec un accord-cadre et un accord de mobilité étudiante avec l'UFR SJEPG. Notre coopération a ensuite évolué vers l'UFR STGI en informatique à partir de 2013 (accord de mobilité étudiante), puis l'obtention de financements Erasmus+ (Mobilités Internationales de Crédit) en 2017 et 2019. Cela a permis de financer des mobilités étudiantes entrantes mais aussi des mobilités de personnels et enseignants-chercheurs entrantes et sortantes. Cette année, la coopération a été élargie avec un accord de mobilité étudiante pour l'UFR STAPS.

La présente convention s'inscrit dans le cadre du renouvellement de la coopération avec l'UFR STGI. C'est un accord de double-diplôme tripartite entre l'université Antonine, l'uFC et UBFC car la formation concernée est le master international "Internet of Things" (Département Multimédia et Informatique à l'UFR STGI). Les étudiants effectuent leur mobilité pendant la deuxième année de master et obtiennent ainsi le diplôme de l'université d'Antonine et d'UBFC.

L'avis des membres de la CFVU est sollicité sur cette convention de double diplôme.

DECISION CFVU	AVIS FAVORABLE
	résultat du vote : UNANIMITE

12. Calendrier des inscriptions administratives

Laurence RICQ présente le calendrier des inscriptions administratives qui doit recueillir l'avis de la CFVU. La date limite d'inscription est fixée au 15 septembre 2023 avec quelques exceptions.

DECISION CFVU	AVIS FAVORABLE
	résultat du vote : UNANIMITE

13. DU-DIU modifications, créations, abrogations

Laurence RICQ rappelle que ce point a déjà été évoqué à la dernière CFVU.

On comptait en mai 2023 1042 inscrits en DU-DIU contre 730 inscrits l'année précédente.

La CFVU est amenée à donner son avis sur :

4 créations :

DIU Le sommeil et sa pathologie

DIU évaluation clinique des dispositifs médicaux

Prépa Talent de l'Ecole Nationale de la magistrature : c'est l'ENM qui prend en charge les étudiants mais l'uFC doit les inscrire pour qu'ils bénéficient de la carte étudiant.

DU Economie circulaire créativité soutenable

Des modifications autres que tarifs, et des modifications de tarifs ainsi que la demande d'abrogation du DIU « Développement d'une nouvelle technologie de santé : pourquoi quand et comment réaliser les études cliniques ? ».

Les demandes sont soumises à l'avis de la CFVU

DECISION CFVU	AVIS FAVORABLE
	résultat du vote : 2 absentions

14. Règlement intérieur relatif aux aides et ventes alimentaires

Laurence RICQ indique que ce règlement intérieur a été travaillé en concertation avec le Bureau de la Vie Etudiante. Elle donne la parole à Romain HASSOLD, Vice-Président de la CFVU.

Romain HASSOLD explique que ce règlement a pour but de donner un cadre aux associations qui font de la distribution alimentaire en partenariat avec le CROUS afin qu'elles soient habilitées à le faire.

Michel SAVARIC fait état à une période donnée de problématiques d'hygiène à la corporation de la faculté de Droit.

Nicolas CHARPENTIER pose la question de savoir qui délivre l'habilitation.

Lise PINOIT répond que c'est la Direction régionale de l'Economie, de l'Emploi du Travail et de la Solidarité (DREETS) qui délivre ce type d'habilitation régionale. Les grandes ONG nationales elles sont habilitées par le Ministère de l'Agricutlure.

Laurence RICQ, avant de recueillir l'avis des membres de la CFVU sur ce point indique qu'il s'agit d'un premier règlement sur les distributions alimentaires et qu'il pourra évoluer.

DECISION CFVU	AVIS FAVORABLE
	résultat du vote : 1 vote CONTRE

15. Modification de la charte de labellisation des associations étudiantes et institutionnelles reconnues par l'université de Franche-Comté

Romain HASSOLD poursuit sur ce dossier en indiquant que cette charte de labellisation est importante pour attester des valeurs des associations qui visent à dynamiser la vie étudiante.

L'association est labelisée sur 2 ans mais la fiche contact de l'association doit être mise à jour chaque année. En cas de non-respect de la charte, le label peut être retiré.

Laurence RICQ remercie pour la présentation et les personnes qui ont travaillé sur l'actualisation de la charte.

DECISION CFVU	AVIS FAVORABLE
	résultat du vote : UNANIMITE

16. Modifications relatives à la charte FSDIE

Romain HASSOD explique qu'une actualisation de la charte FSDIE qui datait de 2017 s'est avérée nécessaire. L'objectif est que les dossiers présentés soient mieux explicités tout en réaffirmant le rôle du Bureau de la Vie Etudiante dans l'instruction des dossiers.

La présentation du bilan des actions menées s'avère à présent obligatoire sous peine de sanction financière.

Laurence RICQ sollicite l'avis des membres de la CFVU sur ce point.

DECISION CFVU	AVIS FAVORABLE
	résultat du vote : UNANIMITE

17. Travaux de la commission FSDIE du 20 juin 2023 (attribution d'un montant >23 000 €)

Romain HASSOLD présente le projet « Bouge ta rentrée » Il s'agit d'un concert de rentrée dont la programmation n'est pas encore arrêtée qui aura lieu le jeudi14 septembre à la Gare d'eau. La subvention demandée s'élève à 45 000 €

La chorale et l'orchestre universitaire seront bien évidemment présents ainsi que des groupes locaux.

Marie-Hélène DE SEDE-MARCEAU demande si une attention particulière à la dimension environnementale a été apportée dans le cadre de ce projet.

Romain HASSOLD indique qu'une vigilance sera accordée pour restituer le lieu propre mais que le projet n'intègre pas une dimension écologique

Laurence RICQ précise qu'à l'avenir il serait important de penser systématiquement à la dimension écologique en matière d'événementiel. Elle sollicite l'avis des membres de la CFVU.

DECISION CFVU	AVIS FAVORABLE
	résultat du vote : 2 absentions

18. Travaux de la commission FSDIE du 25 avril 2023 (soutien <23 000€)

Laurence RICQ laisse la parole à Romain HASSOD pour présenter les projets inférieurs à 23 000 €

3 bilans ont été réalisés ce qui permet de verser les 30% restants sur les projets.

9 projets ont été étudiés, l'ensemble des projets représente une somme de 143 808.73 €. La demande de subvention s'élevait à 66 042 €. Et un accord de 62 037 € a été donné.

Laurence RICQ remercie les membres de la commission pour le travail réalisé.

Les travaux de la commission FSDIE sont soumis au vote.

DECISION CFVU	AVIS FAVORABLE
	résultat du vote : 1 abstention

19. Projet FSDIE Social : charte et convention

Romain HASSOLD poursuit sur la présentation du projet FSDIE Social qui a pour objectif l'aide aux étudiants.

L'uFC n'avait pas de charte, il s'agit de poser les bases d'une expérimentation sur :

La mise en place d'une « aide sociale ponctuelle » qui sera gérée par le CROUS Exemple : situation de précarité pour prendre en charge en plus du CROUS sur des points non pris en compte (mobilité pour un stage,…)

La mise en place d'une aide d'urgence ticket RU, ticket à dépenser au sein des épiceries sociales ou supermarché ou carte de voyage.

Laurence RICQ rappelle qu'il s'agit d'un projet, d'une expérimentation et qu'un certain nombre de points restent à préciser.

Nicolas CHARPENTIER s'interroge sur l'utilisation des fonds de la CVEC à destination d'une aide aux étudiants.

Laurence RICQ affirme que les prérogatives du CROUS restent les mêmes.

ESTELLE NILSSON du CROUS rebondit en disant qu'il ne s'agit pas de confronter les aides entre le CROUS et l'uFC.

Les prérogatives du CROUS restent sur l'urgence sociale avec un périmètre d'actions pour l'étudiant autour du logement et de l'alimentation. L'urgence sociale de l'uFC pourrait être sur un autre périmètre par exemple pour aider aux déplacements.

DECISION CFVU	AVIS FAVORABLE
	résultat du vote : UNANIMITE

20. Dispositif OUI- SI – dispositifs adaptés

Laurence RICQ rappelle que l'objectif de la Loi Orientation Réussite Etudiante (8 Mars 2018) / Dispositifs adaptés est d'accompagner au mieux les étudiants jugés fragiles dans leur cursus scolaire puis universitaire à venir, de repérer sur dossiers ceux et celles qui pourraient être concernés. Ainsi l'objectif vise à réduire le taux d'échec de ces étudiants, très important en 1 ère année

Le bilan qualitatif et quantitatif de ces dispositifs est très inégal. Une évaluation plus objective des dispositifs mis en place est à prévoir afin de mesurer l'impact sur la réussite.

610 étudiants ont été concernés par le dispositif en 2022-2023 sur les composantes SJEPG, STGI, ST et STAPS, et 32% de ces étudiants ont réussi au 2°semestre.

Le dispositif a mobilisé 1907 heures de travaux dirigés, 263 tuteurs et 352 heures de suivi administratif.

Laurence RICQ présente ensuite les propositions faites par les composantes pour la rentrée 2023-2024. Les éléments de la licence sciences et vie de la terre seront présentés à la prochaine CFVU. Il n'a pas de réelles nouveautés dans les propositions faites. Il s'agit de la mise en place de soutiens par du tutorat, des heures complémentaires mais des accès à des plateformes pour s'auto-former comme la plateforme VOLTAIRE.

Les membres de la CFVU sont amenés à se positionner sur le bilan et les dispositifs adaptés pour la prochaine rentrée universitaire.

DECISION CFVU	AVIS FAVORABLE
	résultat du vote : UNANIMITE

21. Adaptations locales BUT – IUT BV et IUT NFC

Laurence RICQ rappelle que le programme du BUT propose :

- un programme national, sur 2/3 du volume d'heures
- des adaptations locales, sur 1/3 du volume d'heures. Ce qui permet de prendre en compte l'environnement local et la réalité du monde professionnel. Les formations sont ainsi adaptées à l'évolution des métiers

Il y a une définition par chaque iUT et pour chaque spécialité/parcours d'un contenu spécifique. Les objectifs sont de pouvoir répondre à une réalité socio-économique locale et de s'adapter aux profils des étudiants accueillis.
Pour ce faire les contenus de formation sont adaptés et des mises en situations professionnelles sont proposées. Les adaptations locales des BUT pour IUT NFC ont été votées lundi 26 juin en conseil d'institut et le 29 juin pour l'IUT Besançon Vesoul.

Les membres de la CFVU sont amenés à se positionner sur les adaptations locales des BUT proposées.

DECISION CFVU	AVIS FA/VORABLE
	résultat du vote : UNANIMITE

22. Charte des conseils de perfectionnement

Laurence RICQ présente la charte des conseils de perfectionnement. Une charte avait été rédigée en 2017, elle a été retravaillée en concertation avec les services et les Directeurs d'Etudes afin de répondre aux objectifs fixés par l'Hcères et par le projet d'établissement « projet IRRIS ».

Le Conseil de perfectionnement se tient préférentiellement en présentiel mais il peut également être organisé de manière hybride.

Une trame de compte-rendu est proposée en complément de la charte. Les conseils de perfectionnement devront être déposés une fois par an sur l'espace teams partagé à cet effet.

Nicolas CHARPENTIER demande quels sont les étudiants invités en conseil de perfectionnement et souhaiterait que les différentes possibilités soient communiquées.

Laurence RICQ indique qu'une souplesse a été laissée aux composantes.

Florent GUINOT fait remarquer que les étudiants ne sont pas forcément invités.

Laurence RICQ précise que l'objectif de ce conseil est d'améliorer le fonctionnement de la formation, la présence des étudiants est par conséquent importante.

DECISION CFVU	AVIS FAVORABLE
	résultat du vote : 1 abstention

23. Modifications des maquettes (SLHS, ST, STGI)

Laurence RICQ présente quelques modifications de maquettes pour la rentrée 2023-2024 qui ont reçu un avis favorable du conseil de gestion de la composante.

UFR SLHS : nouvelle maquette pour le CMI ENPAJ : ouverture semestre 9 et 10

UFR ST : modifications de maquettes en Master Maths appliqués, pour le CMI SCUBE, pour la licence aménagée du portail SFA, pour la licence SPI et la licence SPI CPES L1 avec avis favorable Conseil de Gestion

L'avis des membres de la CFVU est sollicité sur ces modifications de maquettes.

DECISION CFVU	AVIS FAVORABLE
	résultat du vote : 1 abstention

24. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) des formations pour l'année universitaires 2023-2024

Laurence RICQ rappelle que les M3C sont inscrites dans la réglementation des études et notamment dans la circulaire n°2000-033 du 1er mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur.

Chaque année, les M3C constituent une lourde charge de travail à tous les niveaux. Pour simplifier les choses pour les formations, il a été proposé aux formations qui ne souhaitaient pas de modifications (et n'ayant pas validé de changement de maquette en cours d'année), de reprendre les tableaux de l'an dernier.

Il s'agit d'un travail de complétion, de collecte et de contrôle à raison d'un fichier par semestre ce qui représente 1 098 fichiers à manipuler pour l'ensemble des composantes.

Laurence RICQ explique qu'il s'agit pour cette dernière année de la carte des formations, de modifications mineures, c'est-à-dire des modifications qui font suite à des demandes d'amélioration en conseil de perfectionnement.

L'ensemble des M3C (à l'exception de quelques-unes qui passeront en septembre) sont soumises à l'avis des membres de la CFVU.

Laurence RICQ précise qu'une réunion de la commission scolarité et pédagogie aura lieu le mardi 31 août 2023. Il s'agira d'une réunion de travail sur la mise en place des régimes spéciaux d'études pour les étudiants. Pour préparer cette réunion des remontées d'informations ont été demandées aux directeurs d'études d'une part et aux responsables de scolarité d'autre part.

Christine LOPEZ fait part de la difficulté à mettre en place les adaptations nécessaires par rapport aux situations de handicap.

Nicolas CHARPENTIER s'interroge sur la note éliminatoire qui existe dans certains parcours Master du CLA.

Laurence RICQ fait savoir que les M3C sont définis sur la base du règlement général des études et que ce dernier se base sur des moyennes d'UE.

Florentin GUINOT remarque qu'il y a beaucoup de contrats de vacataires d'enseignants ce qui pose un problème de coordination.

Marie-Hélène DE SEDE-MARCEAU se pose la question de savoir si les dernières modifications ont bien été prises en compte en géographie.

Pascal GILLON suggère de refaire une pédagogie aux enseignants sur les M3C qui sont ensuite transposés dans APOGEE.

DECISION CFVU	AVIS FAVORABLE
	résultat du vote : 4 CONTRE

25. Questions diverses

Michel SAVARIC fait part d'une demande d'ouverture d'une UEL en langue des signes.

Laurence RICQ confirme avoir reçu cette demande en début de semaine. Cette proposition sera à présenter au début du prochain semestre pour en vérifier les possibilités de financement.

La séance est levée à 16h55.